

18^e congrès de l'UNAR-CFTC

5 - 8 octobre 2010

VIEILLIR DANS LA « BIENVIEILLANCE »

RÉSOLUTION GÉNÉRALE

INTRODUCTION

Sur le plan économique et politique, Les retraités sont des citoyens, acteurs à part entière.

Au regard des principes qui animent la CFTC, les militants réunis à La Pommeraye s'inquiètent de la perte de repère dans l'organisation de la société. Ils rappellent que les principes sociaux chrétiens sont le point fixe incontournable pour tisser les liens sociaux entre les générations.

Les militants de l'UNAR-CFTC réunis en congrès du 5 au 8 octobre 2010 à LA POMMERAYE dans le département du Maine et Loire ont fait le point sur la situation économique et sociale.

En cette période de crise, les plus démunis, les retraités en particulier, s'inquiètent sur les conséquences de la réforme des retraites et des plans d'austérité mis en place par le Gouvernement.

A ce jour environ 15 millions de retraités et personnes âgées, dont près de 5 millions vivent en dessous du seuil de pauvreté, ont de plus en plus de difficultés à vivre dignement et décemment.

Rappel :

- Le minimum contributif s'élève à 590,33 €
- Le minimum contributif majoré s'élève à 645,07 €
- Le minimum vieillesse s'élève à 633,13 € au 1^{er} janvier 2010.

Pour l'UNAR CFTC, ces montants sont nettement insuffisants et entraînent une grande paupérisation des retraités et des personnes âgées.

Les retraités sont de plus en plus impliqués dans la vie associative et le bénévolat. Ils s'engagent ainsi que les aidants, pour le bien être des personnes les plus fragiles et pour le bien commun.

Le rapport de Madame Valérie ROSSO-DEBORD, Députée et membre de la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale sur « *La prise en charge des personnes âgées dépendantes* » soulève une grande inquiétude.

L'UNAR-CFTC dénonce avec force certaines de ces propositions qui pourraient mettre en péril l'équilibre du tissu et du pacte social.

REFORME DES RETRAITES

Consciente de l'évolution démographique, du vieillissement de la population, de la nécessité d'équilibrer les comptes pour continuer à payer les pensions de retraites, **l'UNAR – CFTC** soutient le principe d'une réforme des retraites. Cependant elle ne peut accepter la méthode utilisée. Certains points doivent être améliorés ou pris en compte. Elle soutient les actions menées par la Confédération sur la réforme des retraites, en particulier pour les mères de familles, la pénibilité, les carrières longues, le choix du départ à la retraite à la carte, l'emploi des seniors, l'équité hommes/femmes.

LE POUVOIR ACHAT

L'UNAR – CFTC :

- **s'insurge** contre la baisse de 10% du pouvoir d'achat des retraités sur la période des 10 dernières années, dû à des revalorisations insuffisantes des retraites et pensions inférieures à l'inflation réelle du coût de la vie.

La revalorisation des pensions de retraites basée sur l'inflation est nettement insuffisante pour maintenir un niveau de vie décent.

- **s'oppose** à tous prélèvements supplémentaires, entre autre la CSG, qui entraîneraient une nouvelle baisse du pouvoir d'achat.

- **demande** la revalorisation des pensions basée sur l'indice INSEE dans lequel seraient intégrés les coûts énergétiques, les loyers, assurances et mutuelles. Il serait souhaitable que la revalorisation des retraites complémentaires soit du même taux que celle du régime général de base et non pas inférieure.

- **conteste** le report des revalorisations des pensions à la date du 1^{er} avril de chaque année qui a pour seul but d'accentuer la perte du pouvoir d'achat des retraités et pensionnés.

- **demande :**

- le retour du calcul des pensions du régime général sur les 10 meilleures années et une véritable revalorisation du minimum vieillesse prenant en considération le coût de la vie.
- le paiement mensuel de toutes les pensions et retraites (régime général et complémentaire) au plus tard le dernier jour de chaque mois.
- d'œuvrer pour aboutir à un taux de remplacement de 75 %.

- **revendique** une revalorisation immédiate de la pension de réversion et la suppression du plafond de ressources pour le régime général.

Une retraite minimum égale à un SMIC pour une carrière complète

- **exige** le rétablissement de la demi-part du quotient familial pour les personnes qui ont élevé seules un ou plusieurs enfants.

LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES LA CREATION DU 5^e RISQUE

L'UNAR-CFTC :

- **constate** que la population française vieillit et l'augmentation de l'espérance de la vie entraîne proportionnellement les pertes d'autonomie.

Les personnes dépendantes ont des besoins spécifiques, elles doivent être entourées et aidées. Pour ce faire, il faut développer et améliorer très sérieusement les services de proximité de qualité et les soins à domicile.

Les aidants doivent être soutenus dans leurs actions bénévoles et bénéficier d'une formation adaptée.

- **s'inquiète** des menaces pesant sur le maintien à domicile liées au manque de moyens des aidants naturels,

L'entrée en établissement pour les personnes âgées est rarement choisie et souvent mal vécue. La qualité de l'accueil joue un rôle essentiel.

Les personnels travaillant auprès des personnes âgées doivent être formés et qualifiés et soutenus.

La prise en charge financière doit être organisée dans le cadre de la solidarité nationale.

- **dénonce** le coût exorbitant des maisons d'accueil des personnes âgées. Les tarifs doivent être réglementés (y compris dans les établissements privés) par les pouvoirs publics dans le cadre de la solidarité nationale. Il y a nécessité à ne pas laisser se développer une spéculation sur les maisons de retraite
- **s'oppose avec force** :
 - au montant du reste à charge supporté par les familles,
 - au recours sur succession ou de gage sur le patrimoine.
 - au surcoût du tarif d'hébergement causé par les amortissements immobiliers
 - à la gestion strictement encadrée par des organismes privés
- **demande expressément** la création du 5^{ème} risque de la Sécurité Sociale financé par la solidarité nationale. C'était une promesse de campagne électorale du Président de la République
- **condamne** le projet de création d'une assurance dépendance obligatoire, à partir de l'âge de 50 ans, par des systèmes privés.
- **propose** le financement de la dépendance par la création d'une assurance universelle spécifique à la perte d'autonomie. Cette assurance devrait être obligatoire pour tout le monde dès l'entrée dans la vie active.

ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (APA)

L'APA créée par la loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001, renforcée par la loi n° 2004-809 du 13 août 2009, renforce l'action sociale au niveau des départements. Depuis 1997, il a été instauré la grille AGGIR qui mesure l'autonomie.

L'UNAR – CFTC :

- **s'oppose** à la suppression de l'APA pour le GIR 4,5 et 6
- **condamne** l'instauration d'un droit d'option pour les personnes dont le patrimoine dépasse 100.000 €, qui conduirait l'allocataire à choisir entre une APA à taux plein, à condition d'accepter une reprise sur succession limitée à 20.000€ et une allocation diminuée de moitié mais sans reprise sur succession.

Aucune personne ne doit être exclue du dispositif pour le seul motif que ses ressources sont insuffisantes.

Comme les autres prestations l'APA devrait être gérée par la Sécurité Sociale.

LES FRANCHISES MEDICALES et LES DEREMBOURSEMENTS

L'UNAR – CFTC :

- **demande** la suppression des franchises médicales et les déremboursements des médicaments pour les retraités et personnes âgées ainsi que pour les personnes atteintes de graves maladies et les affections de longue maladie (ALD).
- **conteste avec force** les hausses de 12,5% du forfait hospitalier et les dépassements d'honoraires, ces mesures touchant particulièrement les retraités et personnes âgées qui nécessitent un suivi médical.

CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE (CNSA)

Le financement de cet organisme est assuré, entre autre, par la CSG dont la fraction de 0,1% représente 1 milliard €. Les cotisations varient entre l'exonération totale, 3,8% ou 6,6% selon le montant de la retraite. La proposition du rapport ROSSO-DEBORD s'orienterait vers une CSG à 7,5% comme pour les actifs.

L'UNAR-CFTC s'exprime sans réserve contre une proposition qui aggraverait une fois de plus le pouvoir d'achat des retraités et demande que la lumière soit faite sur le montant et l'utilisation des fonds du CNSA.

TOURISME SOCIAL

S'inspirant de ce qui se passe dans certains pays européens et plus particulièrement en Espagne et au Portugal

L'UNAR – CFTC :

- **requiert** le développement du tourisme social pour les retraités. Ces vacances entraînent une amélioration de l'état physique et psychologique de ces personnes et contribuent à la préservation du lien social.

DROITS DES RETRAITES

L'UNAR – CFTC :

- **sollicite** la mise en place d'un système efficace pour informer les retraités de leurs droits spécifiques.

Au sujet de la surveillance médicale post professionnelle, l'UNAR – CFTC exige que tous les retraités ayant exercé des métiers à risques continuent à bénéficier d'un contrôle médical régulier et gratuit.

EUROPE

Membre de la FERPA (Fédération Européenne des retraités et des personnes âgées), l'UNAR-CFTC suivra avec attention et s'associera aux actions nationales et européennes menées dans le cadre des années européennes 2011 sur « *le bénévolat* » et 2012 sur « *la vieillesse active.* »

CONCLUSION

Fidèle à cette résolution générale, l'UNAR-CFTC portera toute son attention sur l'évolution de la vie des retraités et personnes âgées afin qu'ils vivent et vieillissent tous les jours dans la « BIENVIEILLANCE »

Adoptée à LA POMMERAYE, le 8 octobre 2010.